

## Se coordonner entre ET et CIP dans le cadre d'un accompagnement socio-professionnel

### 10, 11 et 30 octobre 2024

#### Enjeux et objectif global

Les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel tels que les Encadrants techniques et les Conseillers en insertion professionnelle (ASP) doivent travailler en complémentarité chacun avec leur expertise professionnelle. Et ce, dans un objectif commun : la réalisation des projets des salariés en parcours.

Cette formation a pour finalité de les outiller pour faciliter la coordination et la cohésion de leurs pratiques professionnelles au profit des personnes accompagnées.

Qui fait Quoi ? A quelle étape ? Comment ? Pourquoi ?

Ces journées permettront entre autre de :

- Mesurer l'intérêt de travail en binôme pour créer une dynamique sur le parcours du salarié
- Définir les missions de chacun et analyser la complexité du binôme
- Identifier les champs de compétences communs
- Renforcer la communication et le partage d'informations utiles
- Repérer les liens d'efficacité fonctionnelle du binôme et prévenir les conflits

#### Public concerné

- Conseiller.es en Insertion Professionnelle, Encadrant.es Techniques ou toute personne travaillant dans le secteur de l'insertion par l'activité économique au sein d'une équipe pluridisciplinaire (composée d'accompagnateurs socio professionnels, de conseillers en insertion, d'encadrants techniques d'insertion, de coordinateurs, de dirigeants ...) souhaitant optimiser la complémentarité professionnelle et rendre les binômes plus efficaces, au service des salariés en parcours

#### Prérequis

- Aucun

### Objectifs pédagogiques

**A l'issue de la formation, les participants seront capables de :**

- Comprendre les différentes fonctions d'accompagnement socioprofessionnel, de formation et de production au sein d'une SIAE
- Favoriser la complémentarité des professionnels permanents en tenant compte des spécificités de chacun, en définissant les rôles et limites des fonctions (ET/CIP)
- Définir des outils communs de travail (diagnostic social, professionnel, formation...) en lien avec le projet des personnes accompagnées
- Identifier les instances de communication sur les situations rencontrées

## Organisation de la formation

### Outils mobilisés

- Alternance de méthodes active et expositive
- Jeux de rôle, mises en situation.

### Evaluation/validation

- Quizz et REX pour évaluation des acquis
- Synthèse orale en fin de formation pour évaluation en présence du formateur
- Complétée par évaluation de la formation et auto-évaluation à chaud par les stagiaires via un questionnaire d'évaluation des acquis
- Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

### Intervenant

Frédéric TAILLARDAT formateur sur les titres professionnels Etaie et ETI depuis 2010

## Déroulé et Contenu de la formation\*

- JOUR 1 - Accueil des participants, présentation et collecte des attentes, rappel des objectifs de formation
- JOUR 1 - Séquence 1 : contexte et enjeux d'une SIAE
- JOUR 1 - Séquence 2 : la notion de parcours socio professionnel
- JOUR 1 - Pause déjeuner
- JOUR 1 - Séquence 3 : les fonctions de chacun CIP et ET
- JOUR 1 - Séquence 4 : travailler ensemble, les complémentarités du binôme
- JOUR 2 - Accueil des participants, rappel des objectifs de formation de la journée
- JOUR 2 - Séquence 5 : les moyens et outils complémentaires
  - Se coordonner sur le recrutement, l'accueil et l'intégration
  - Se coordonner dans l'accompagnement et le suivi
- JOUR 2 - Pause déjeuner
- JOUR 2 - Séquence 5 : les moyens et outils complémentaires (suite)
  - Se coordonner sur les formations et le développement des compétences
  - Se coordonner dans la recherche d'emploi
- JOUR 2 - Bilan et évaluation des deux premières journées en tour de table, remise des outils de coordination à travailler pour la 3ème journée
- JOUR 3 - Accueil des participants, rappel des objectifs de formation de la journée
- JOUR 3 - Séquence 6 : REX
  - La pratique du REX
  - Mise en place des ateliers REX selon les 8 outils proposés
- JOUR 3 - Pause déjeuner
- JOUR 3 - Séquence 6 : REX (suite)
  - Débriefing des ateliers thématiques
  - Echanges et débats
- JOUR 3 - Bilan tour de table, évaluation des acquis de la formation via un Quizz et les REX, évaluation de la formation par les stagiaires

\*Ces temps pourront être ajustés en fonction des besoins et de la participation du groupe

Délais d'inscription	<b>Inscription possible jusqu'à 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation sous réserve de places disponibles</b>
Effectif	<b>8 à 12 participants **</b>
Mode opératoire	<b>Formation présentielle</b> <b>Si compte tenu du contexte sanitaire actuel, la formation ne pouvait pas se tenir en présentiel, elle aura lieu en distanciel</b>
Lieu de formation	<b>La fédération des entreprises d'insertion Ile de France - AFPA - Centre de Paris Philippe Auguste 112 avenue Philippe Auguste 75011 PARIS</b>
Accessibilité	<b>Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. N'hésitez pas à nous contacter pour envisager des modalités de formation adaptées. Egalement, si vous avez des besoins spécifiques en termes pratique, logistique, pédagogique ...</b>
Contact	<b>contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org</b>
Nombre de jours	<b>3.00</b>
Horaire journalier	<b>7 h</b>
Coût net de la formation	<b>680 € / stagiaire pour les adhérents 850 € / stagiaire pour les non adhérents</b>
Numéro de l'organisme de formation	<b>11752664275</b>
ID Data dock : 0040448	<b>CERTIFICAT QUALIOPi : FRCM21629</b>
SIRET de l'organisme de formation	<b>332 712 603 00064</b>

\*\* L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié et d'en informer l'entreprise et les stagiaires au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la formation.

## Conditions générales de vente

### I. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables à nos prestations de formation effectuées pour le compte d'un bénéficiaire.

Toute inscription à l'une de nos formations entraîne l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

### II. Devis et attestations

Pour chaque formation, nous nous engageons à fournir un devis au bénéficiaire, sur demande de ce dernier.

Les attestations de réalisation sont remises à l'issue de la formation.

### III. Inscriptions

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception.

Une fois la demande de pré-inscriptions traitée, nous enverrons une confirmation d'inscription ainsi que la convention de formation. Le bénéficiaire s'engage à nous retourner cette dernière dûment signée pour acceptation dans les plus brefs délais. Seul le retour de la convention signée valide la participation à la formation.

### IV. Prix et modalités de paiement

Tous nos tarifs s'entendent nets de taxes, n'étant pas assujettis à la TVA. Ces derniers comprennent les coûts pédagogiques de l'action et la fourniture des supports de formation. Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration demeurent à la charge du bénéficiaire.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, par virement ou chèque bancaire libellé à l'ordre de la fédération des entreprises d'insertion Ile de France.

Le bénéficiaire s'engage à régler les frais pédagogiques dans un délai de 3 mois à l'issue de la formation. Nous nous réservons le droit de ne pas donner suite aux demandes d'inscription de bénéficiaires ayant plus de 9 mois de retard de paiement de formations antérieures.

### V. Prise en charge

Si le bénéficiaire souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de :

- Nous préciser les modalités spécifiques de prise en charge lors de l'inscription.
- Nous adresser une copie de l'accord de prise en charge de son OPCO.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le bénéficiaire sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

### VI. Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

De notre fait :

Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié et d'en informer le bénéficiaire au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la formation. Ce délai pourra être réduit pour cause de force majeure (défaillance du formateur, des transports, des locaux de formation, ainsi que de mauvaises conditions météorologiques).

Dans ce cas, l'ensemble des bénéficiaires seront prévenus par mail ou par téléphone. En cas de report de la formation, ces derniers sont libres de maintenir ou non leur inscription.

Du fait du bénéficiaire :

- En cas de dédit au moins 8 jours ouvrés avant le démarrage de l'action de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la convention.
- En cas de dédit à moins de 8 jours ouvrés du démarrage de l'action de formation, sauf cas de force majeure, nous appliquerons une facturation de 30% du coût total de la formation qui donnera lieu à l'émission d'une facture.
- Toute formation commencée est due en intégralité. En cas d'abandon en cours de formation, nous facturerons la totalité du coût de la formation.

Toute demande d'annulation doit être communiquée par courriel à : [contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org](mailto:contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org).  
En cas d'exclusion temporaire ou définitive de l'action de formation selon les mentions prévues au règlement intérieur communiqué, l'intégralité du coût de la formation est dû.

## **VII. Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des bénéficiaires. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## **VIII. Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

L'ensemble des programmes, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique) utilisés par nos soins et les formateurs pour assurer les formations ou remis aux bénéficiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, les Bénéficiaires s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans notre accord exprès.

## **IX. Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Nous traitons les données à caractère personnel des bénéficiaires, à des fins d'évaluation des acquis et de contrôles éventuels de la DRIEETS Ile de France ou des OPCO (conformément au règlement 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, de rectification, d'opposition et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer en nous contactant par mail à [contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org](mailto:contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org)).

## **X. Communication**

Le bénéficiaire accepte d'être cité comme client de nos offres de services.

## **XI. Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.